



Réunion du Comité du 30/03/2023 à 17h00 à Schuttrange

Présents :

GENGLER Philippe, HOFFMANN Jean-Pierre, KRIER Marc, LAFLEUR-RENNEL Nicole, LIES Marc, MAI Léa, MARSON Claude, MOLLING Mike, RIES Marc, RAUS Carlo, ROEDER Jean-Paul, SCHILTZ Fernand, SCHILTZ Jean, WAGNER Bob, WECKER Josiane, WILLEMS-KIRSCH Annette, membres.

OLINGER Patrick, secrétaire.

Excusés :

JANS-FUSENIG Juliette, MANGEN Luc, RIES Ben, SCHMIT Martine, SIMON-KILL Netty, WALLERICH Rita, membres.

Procès-verbal

1. Informations du président :

- Six réunions du Bureau et une entrevue avec le Bureau du syndicat intercommunal SICONA-Ouest et SICONA-Centre depuis la dernière réunion du Comité.
- Présentation des activités passées et futures organisées par le SIAS, SIWA et COPIL Natura 2000.
- Affaires du personnel :
 - Avancement du grade 10 au grade 11 du receveur du syndicat.
 - Le Bureau a accordé une demande de réduction de la tâche de M. Marc THIEL de 100% à 80% à partir du 1^{er} septembre 2023.
 - Le président félicite la collaboratrice de la station biologique, Mme Michelle Clemens pour sa 2e grossesse et informe qu'elle sera en congé de maternité à partir du 23 juin 2023
 - Tout le personnel du syndicat a participé avec succès à une formation de premier secours.

- Administration Générale :
 - Le MINT a approuvé le Budget rectifié 2022 et le Budget 2023. Conformément à l'article 9 de la loi communale il a été envoyé pour information aux communes membres du syndicat.
 - Conformément à la loi du 13 décembre 2021 modifiant la loi du 16 mai 2019 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession, la réception automatisée de factures électroniques via le système PPOL est en place.
 - Comme le personnel est de plus en plus pas satisfait avec les services d'AC au niveau du matériel informatique, le Bureau a demandé un aperçu des interventions auprès d'AC afin d'analyser si le coût financier de cette collaboration sera toujours justifié.
 - Le personnel du syndicat a reçu des nouveaux vêtements de représentation.

- Gestion des déchets et Centre de Ressources Munsbach (RCM) :
 - Evacuation des ordures ménagères : suite à plusieurs plaintes selon lesquelles les poubelles bloquaient les trottoirs après avoir été vidées, le Bureau est intervenu d'abord par lettre recommandée, puis à nouveau par téléphone avec la direction de l'entreprise responsable et le problème a enfin pu être résolu.
 - Le Bureau a approuvé une demande du directeur du RCM visant à mettre en place le projet « ReUse », qui fonctionne déjà avec succès à Hesperange et Junglinster. Les travaux de construction à cet effet auront lieu après le « Klimadag 2023 ».
 - Le SIAS a publié les statistiques des déchets des 4 communes fondatrices, qui sont tout à fait positives, ainsi les déchets résiduels ont été réduits de 28%, en même temps la collecte des déchets biologiques, du verre et du papier a augmenté dans les 4 communes.
 - Parallèlement à la publication des statistiques sur les déchets, les grandes lignes de la nouvelle loi sur les déchets, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ont également été annoncées.

- Pacte Climat :
 - Après 5 ans, il a été décidé de remplacer l'action "Nachhaltigkeit macht Schule" par une autre action, mais qui s'adressera également aux classes primaires des communes participantes.
 - Un concept d'adaptation au climat pour les 4 communes est terminé, la première présentation a eu lieu au conseil communal de Schuttrange. L'adoption dans les autres communes suivra.

- Rapport SIAS Infopoint 2022 des communes de Contern, Niederaanven, Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-tour :
 - 2 réunions du groupe d'accompagnement
 - 230 conseils gratuits pour les habitants (196 en 2021)

- Protection de la Nature :
 - En ce qui concerne le projet "Méi Natur an eise Stied an Dierfer" initié par le MECDD, le SIAS a fait une communication aux communes, que la station biologique pouvait mettre son savoir-faire à disposition, mais, selon le MECDD, les communes elles-mêmes devront être initiatrices d'un projet éventuel.
 - Les lignes directrices "Für die nachhaltige Gestaltung von Aktivitätszonen" ont été envoyées aux communes par le Ministère de l'Economie. Le SIAS n'est pas directement concerné, mais nous pouvons informer qu'en la personne de M. Tom Dall'Armellina le syndicat a un représentant au comité de pilotage.
 - Acquisition de voitures de service : Conformément au budget 2023 :
 - Leasing de 5 ans pour le service du pacte nature d'une voiture électrique.
 - Achat d'une voiture tout-terrain pour le fonctionnement de la station biologique.
 - La livraison sera prévue pour la deuxième moitié de l'année.

- Proposition d'une modification de l'ordre du jour :

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour:

3.4 Création d'un poste dans la carrière A1 scientifique-technique à tâche complète et à durée indéterminée pour les besoins de son service de la station biologique

Approuvé à l'unanimité suivant les explications du Président.

2. Administration Générale :

2.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2022.

Approbation à l'unanimité par le Comité.

2.2. Approbation provisoire des Bilan et compte des profits et pertes de l'exercice 2021.

Vu le bilan et le compte des pertes et profits au 31.12.2021 établi par le receveur remplaçant et le receveur du syndicat ;

Vu le rapport de vérification établi par le Service de Contrôle de la Comptabilité Communale en date du 25 janvier 2022 ;

Vu la prise de position du Bureau du 2 mars 2023 ;

Entendu les explications du receveur du syndicat et sur proposition du bureau ;

Le Comité décide à l'unanimité de d'approuver provisoirement les bilan et compte des profits et pertes de l'exercice 2021 et prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver sa décision.

2.3. Approbation des décomptes financiers de l'exercice 2022 du Budget ordinaire.

Tenant compte que la répartition des participations au service ordinaire est établie après la prise en compte des recettes et subsides suivant les diverses clés de répartition et après avoir entendu les explications du receveur, le Comité décide à l'unanimité d'approuver les décomptes finaux des participations des communes-membres au service ordinaire de l'exercice 2022 et ordonne que le solde restant dû, soit positif, soit négatif, sera régularisé dans les meilleurs délais.

2.4. Présentation du PPF 2023-2026.

Présentation du PPF 2023-2026 établi par le Bureau et envoyé conformément aux dispositions du MINT avant le 15 février 2023 aux autorités compétentes.

3. Protection de la Nature

3.1. Informations au sujet de subsides ouverts à recevoir par le MECDD

Dans un souci de transparence maximale, le bureau a estimé qu'il était de son devoir d'informer le Comité de l'état actuel des subventions en attente. Il a également informé que le secrétariat ensemble avec les responsables de la station biologique est en contact permanent avec le MECDD et qu'on est optimistes quant à la possibilité de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties, ainsi un entretien avec les services compétents du MECDD et MINT sera prévu dans les meilleurs délais.

Si aucune solution satisfaisante sera trouvée, le Comité du SIAS sera convoqué dans les meilleurs délais et les communes membres seront informés sur les suites décidés.

Le délégué de Hesperange, l'honorable député-maire M. Marc LIES a annoncé qu'il posera une question parlementaire dans les meilleurs délais à ce sujet.

3.2. Pacte Nature.

Explications de M. Marc Thiel au sujet de l'état d'avancement au niveau des certifications et perspectives pour l'avenir.

3.3. Présentation du projet « Holz vun hei ».

Suite à la présentation du projet, les membres du comité montrent un intérêt général. Toutefois, certaines questions en suspens doivent encore être réglées avec l'ANF d'ici la prochaine réunion. En cas d'accord, le projet serait alors présenté aux collèges échevinaux des communes membres.

3.4. Création d'un poste dans la carrière A1 scientifique-technique à tâche complète et à durée indéterminée pour les besoins de son service de la station biologique.

Considérant qu'il y a lieu de créer, au vu des besoins actuels et futurs, un poste supplémentaire pour les besoins des activités de la station biologique et plus précisément pour les activités dans le cadre du pacte nature et dans le souci de garantir aussi au futur un service professionnel et adapté aux besoins de chaque commune, le Comité approuve à l'unanimité de créer un poste de salarié(e) intellectuel(le) rémunéré(e) par analogie à un employé communal de la carrière A1 à tâche complète et à durée indéterminée pour le fonctionnement de son service de la station biologique.

4. Divers

- Rien de particulier n'était retenu.

Les membres du Comité